

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-T43 du 28/11/2023

Portant prolongation de délai de l'arrêté n° 2023-T33 du 04/09/2023 concernant la réglementation de la circulation sur VC302, à l'occasion de renforcement BTA lieudit La Breuille, commune de Nohant-Vic.

LE MAIRE DE Nohant-Vic,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande présentée le 27/11/2023 par SPIE CityNetworks Saint-Maur,

Considérant que les travaux n'ont pu se réaliser dans les délais prévus, il est nécessaire de prolonger le délai de l'arrêté n° 2023-T33 du 04/09/2023, du 04/12/2023 au 22/12/2023,

ARRÊTE

Article 1 - Objet

L'arrêté n° 2023-T33 du 04/09/2023 est prolongé du 04/12/2023 au 22/12/2023.

Article 2 - Dispositions inchangées

Les autres articles de l'arrêté n° 2023-T33 du 04/09/2023 restent inchangés.

Article 3 - Diffusion

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie est adressée à :

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

A Nohant-Vic, le 28/11/2023

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture le : 28 NOV. 2023
Publié, affiché ou notifié le : 28 NOV. 2023
Le Maire



Voies et délais de recours :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Limoges.